

Communiqué de presse
Paris, le 14 septembre 2023

La Préfecture de la région d'Île-de-France et la CCI Paris Île-de-France unissent leurs efforts pour stimuler l'économie et favoriser la croissance des entreprises en Île-de-France

Marc Guillaume, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Dominique Restino, président de la CCI Paris Île-de-France, et Alain Di Crescenzo, président de CCI France, ont signé, ce jeudi 14 septembre, la convention d'objectifs et de moyens (COM) 2023-2027. Cette déclinaison opérationnelle du contrat d'objectifs et de performance (COP) national, décrit les objectifs et les modalités d'intervention des CCI d'Île-de-France, en les adaptant aux enjeux et aux besoins des entreprises franciliennes.

La COM est l'un des piliers fondateurs du nouveau modèle d'intervention des CCI d'Île-de-France et a pour objectif de répondre aux besoins des entreprises dans un souci de proximité et de performance. Les missions prioritaires des CCI d'Île-de-France, définies dans cette convention, doivent concourir à la réussite des politiques publiques de l'Etat et en cohérence avec les stratégies régionales de développement économique. Elles font l'objet d'un financement, en totalité ou en partie, par la taxe pour frais de chambres (TCCI) récoltée auprès des entreprises, qui permet en contrepartie de leur proposer des services afin de les accompagner dans leur croissance.

La Préfecture de la région d'Île-de-France, et la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France renforcent donc leur partenariat pour soutenir le développement économique et la compétitivité des entreprises en Ile-de-France, en signant aujourd'hui la Convention d'Objectifs et de Moyens (COM) pour la période 2023-2027.

L'action menée par les CCI d'Île-de-France s'organise autour des 6 axes retenus dans le COP pour s'adapter aux défis économiques et aux priorités pour les entreprises.

Axe 1 : Accompagner la transition écologique des entreprises et le développement durable des territoires : la CCI Paris Île-de-France propose des programmes d'accompagnement, des ateliers et des mises en relation pour soutenir les PME dans les secteurs de la défense, de l'agroalimentaire, de la santé, du tourisme et des éco-activités. Elle encourage la relocalisation et la réindustrialisation décarbonée en identifiant les sous-traitants locaux et en facilitant l'accès au financement.

Axe 2 : Accompagner les entreprises dans leurs transitions numériques, économiques et RH : la CCI Paris Île-de-France joue un rôle clé dans le développement des entreprises régionales. Elle soutient leur transformation numérique, leur croissance commerciale, leur gestion des ressources humaines et leur prévention des difficultés. Elle renforce ses équipes, intensifie les informations, développe des outils digitaux et d'innovation RH, organise des événements et favorise le recrutement inclusif.

Axe 3 : Anticiper, orienter, former et recruter pour assurer le plein emploi et répondre aux besoins des entreprises. Les CCI franciliennes identifient les compétences nécessaires, favorisent l'employabilité des jeunes et des adultes, et développent des programmes de formation adaptés. L'objectif est de garantir la bonne compétence au bon moment et de favoriser le plein emploi.

Axe 4 : Entreprendre et Transmettre : la CCI Paris Île-de-France accompagne les entrepreneurs à toutes les étapes de leur projet, de la création à la transmission d'entreprise. Elle propose des formations, des programmes d'accélération et une assistance gratuite pour les formalités administratives. Elle est également compétente pour la délivrance de certaines cartes professionnelles et utilise une solution digitale pour simplifier les démarches.

Axe 5 : Accompagner les entreprises à l'International : les CCI d'Île-de-France s'engagent à accompagner les entreprises dans leur développement international. Elles sensibilisent, forment et préparent les entreprises, les aident à se qualifier en tant qu'exportateurs et les orientent vers les services de la Team France Export. Elles organisent des événements, des missions et des rencontres d'affaires, et offrent un soutien personnalisé pour maximiser les chances de succès à l'international des entreprises de la région.

Axe 6 : Représenter les intérêts des entreprises : les CCI d'Île-de-France représentent les intérêts des entreprises auprès des pouvoirs publics et des acteurs locaux. Elles réalisent des études, prennent position sur divers sujets et collaborent avec des institutions externes pour soutenir les entreprises et comprendre le tissu économique. Elles participent également à des consultations, des mandats de représentation et contribuent aux politiques économiques territoriales.

En plus de ces engagements, la COM prévoit une évaluation régulière des actions menées par la CCI de région Paris Île-de-France, avec des indicateurs de performance et d'impact.

Contacts presse :

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : 01 82 52 40 25 - pref-presse@paris.gouv.fr

CCI Paris Ile-de-France : Hassan Chalada – 01 55 65 70 57 - hchalada@cci-paris-idf.fr

CCI France : Françoise Fraysse - 01 44 45 37 16 - f.fraysse@ccifrance.fr